



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Commerce extérieur

Question écrite n° 15488

#### Texte de la question

M Gerard Gouzes attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les defaillances remarquees en matiere de controle des quantites, des normes de qualite et de la repression des fraudes dans le domaine des fruits et legumes en provenance notamment de la peninsule iberique. Conscient des problemes poses par la mise en place du mecanisme complementaire aux echanges (MCE) a compter du 1er janvier 1990 et s'inquietant, compte tenu de la complexite des procedures prevues et des controles necessaires, des moyens dont dispose le ministere de l'agriculture pour verifier l'application des mesures envisagees, il lui demande comment il compte verifier et controler la progressivite des quantites, des calendriers, des normes de qualite, de la loyauté des concurrences en matiere de prix prevus pour la deuxieme periode de transition allant du 1er janvier 1990 au 31 decembre 1995 dans le traite d'adhesion de la peninsule iberique au marche communautaire europeen.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La deuxieme periode transitoire de l'adhesion de l'Espagne a la Communaute economique europeenne commencera le 1er janvier 1990. Les dispositions prevues par l'acte d'adhesion en matiere de fruits et legumes prevoient en effet, pour cette phase, la suppression des calendriers d'importation, la transformation des « prix de reference » en « mecanisme compensatoire » et la mise en place d'un « mecanisme complementaire aux echanges » (MCE) pour certains produits. Le systeme actuellement projete pour le MCE necessitera en effet un suivi tres attentif des echanges. La creation d'un document special attache aux marchandises importees dans ce cadre devrait toutefois permettre d'en suivre facilement et avec precision les volumes pendant les periodes particulierement sensibles. L'institution d'une batterie d'« indicateurs objectifs », non seulement sur les echanges, mais aussi sur tous les aspects de la situation des marches (cours, retraits, ) permettra de completer l'information de la commission et du comite de gestion « fruits et legumes ». Dans ce contexte, une pleine efficacite de tous les services administratifs concernes, douanes et repression des fraudes, qui dependent du ministere de l'agriculture, sera bien entendu requise.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gouzes Gerard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15488

**Rubrique :** Fruits et legumes

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3106